

## Fiche projet DLAL GALPA Côte Basque – Sud Landes

### Création d'un atelier expérimental pour la revalorisation de matériels de pêche usagés et l'insertion professionnelle

#### Maitre d'ouvrage

**Nom :** Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bayonne Pays Basque

**Forme juridique :** Etablissement public

**Adresse postale :** 50-51, Allées Marines, BP 215, 64102 BAYONNE Cedex

**Téléphone :** 05 59 46 59 46

**Représentant légal (nom et qualité) :** André GARRETA, Président

**Responsable du projet (nom et qualité) :** Sébastien LE REUN, responsable d'exploitation du port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure

**Adresse électronique du responsable du projet :** s.lereun@bayonne.cci.fr

#### Contexte du projet

##### *Point de départ du projet, état des lieux, constat, diagnostic, ...*

#### **CONTEXTE**

Dès 1994, l'Association Itsas Gazteria (« *Les jeunes marins* » en Basque) a entrepris la sensibilisation des pêcheurs de la côte basque à ramener à terre leurs déchets de bord ou récupérés en mer.

En s'appuyant sur cette initiative, un projet expérimental a été mis en place en 2002 pour une durée de 2 années, puis prolongé jusqu'en 2008, pour la récupération des déchets marins du golfe de Gascogne par des pêcheurs professionnels entre les ports d'Hendaye (64) et du Verdon (33) : opération « *mer propre* » à l'initiative du Conseil Régional Aquitaine menée par l'Institut des Milieux Aquatiques (IMA) de Bayonne.

Cette démarche s'est traduite sur le terrain par la sensibilisation des pêcheurs professionnels à ramener leurs déchets de bord et les déchets récupérés en mer, la remise de poches pour faciliter le retour de ces déchets et la mise à disposition de bennes spécifiques dans les ports pour le dépôt de ceux-ci.

Dès 2002, 30 navires se sont associés à l'opération et 6 bennes de déchets ont pu être récupérées. En 2004, ils étaient 164 pour un volume de déchets récupérés de 89 t (1 000 m<sup>3</sup>), et 100 t (1 130 m<sup>3</sup>) soit l'équivalent de 13 semi-remorques) en 2006.

La démarche a été complétée à partir de 2004 par la sensibilisation des plaisanciers, du milieu scolaire maritime et du grand public.

A partir de 2005, un nouvel élan a été donné au projet avec la collecte des matériels de pêche usagés en bon état des professionnels pour leur revalorisation auprès de communautés de pêcheurs de pays en voie de développement. C'est ainsi qu'en 2005, 90 m<sup>3</sup> de matériels de pêche (filets, matériels de sécurité, cordages, flotteurs, matériel de réparation, ...) ont été envoyés en Côte d'Ivoire. En 2008, 45 m<sup>3</sup> de ces mêmes matériels ont été envoyés en Guinée Conakry et 20 m<sup>3</sup> en Haïti. En 2009, 20 m<sup>3</sup> ont été envoyés au Gabon et en 2015, 40 m<sup>3</sup> au Sénégal.

C'est à partir de 2008 que de nouvelles filières de revalorisation de ces matériels de pêche usagés ont aussi été mises en place :

- Avec la Société Filets recyclage pour la revalorisation de filets et chaluts en mauvais état (près de 80 big-bags d'1 m<sup>3</sup> envoyés chaque année).
- Autres filières : dons ou échanges de matériels entre professionnels, réalisation de filets de protection de ruches pour des apiculteurs, de potagers et d'arbres fruitiers, fabrication de hamac, d'objets de décoration, ...

**Après le décès en juillet 2014 du chargé de mission de l'IMA qui assurait la démarche, celle-ci a été interrompue début 2015.**

### **CONSTAT AUJOURD'HUI**

Une grande quantité de matériels de pêche usagés est aujourd'hui stockée dans les chais des armateurs ou sur les quais. Ce matériel n'est pas toujours inutilisable (notamment les filets et bolinches) et n'est mis sur les quais ou stocké dans les chais qu'en attendant d'être réembarqué, démonté ou réparé.

Néanmoins, par manque de temps des pêcheurs et dans la mesure où **les pratiques de ramendage se perdent**, une partie des filets et bolinches stockés pour être démontés ou réparés peut se retrouver peu à peu à l'abandon. Ceci constitue d'abord une perte financière non négligeable pour les armements car une surface importante des chais loués par les professionnels est en effet consacrée en grande partie au stockage de ce matériel. Qui plus est, ce matériel est bien souvent inutilisable en état (filets ou bolinches déchirés, nappes à changer, ...) et se déprécie s'il n'est pas retravaillé (ramendage, démontage et remontage, ...). En attendant, les armateurs doivent continuer à pêcher et donc s'équiper et acquérir de nouveaux matériels.

Des réunions d'information des marins-pêcheurs organisées à Capbreton et Ciboure en août et septembre 2016 ont permis de mesurer leur **intérêt quant au projet de création d'un atelier de revalorisation de matériels de pêche usagés et aux offres de services de démontage / remontage de filets qui pourraient leur être proposées, de commencer à évaluer la quantité de matériel à traiter annuellement, et de dessiner les premières modalités pratiques, logistiques et économiques du projet.**

C'est ainsi qu'en première estimation, pour le seul port de Capbreton qui compte 19 navires de pêche, c'est au moins 1 500 filets qui seraient à dégréer (démonter) annuellement, sachant que la moitié de la flottille du quartier maritime de Bayonne présente dans les ports de la côte basque et du sud des Landes (une centaine de navires) est constituée de fileyeurs exclusifs ou polyvalents (pouvant exercer d'autres métiers pendant l'année) qui doivent régulièrement changer leurs filets pour cause de déchirure ou d'usure.

Dans le cadre du programme de DLAL du FEAMP du GALPA Côte Basque - Sud Landes, des échanges et rencontres avec d'autres territoires et entreprises ayant un projet similaire ont également été organisés pour concrétiser ce projet, envisager des coopérations et trouver des filières de revalorisation des matériels de pêche usagés collectés et traités dans le cadre de ce projet avec la **perspective à terme de mise en place d'une filière locale de revalorisation de ces matériels (économie circulaire).**

### **Zone géographique ou communes(s) où se déroule le projet**

Installation de l'atelier sur la zone de l'Untxin à Ciboure (64) avec une collecte des matériels de pêche usagés auprès des professionnels sur tous les ports du territoire du GALPA Côte Basque - Sud Landes.

### **Objectifs du projet**

- **La création d'un atelier expérimental et le suivi de son fonctionnement durant une année pour l'évaluation en grandeur réelle de la faisabilité technique et de la viabilité socio-économique de la création à terme d'un atelier local de revalorisation des matériels de pêche usagés**, avec la **proposition à l'essai de nouveaux services expérimentés à titre gracieux auprès de professionnels** pour le démontage des filets dans un premier temps, de réparation, montage / remontage des filets à façon dans un second temps.

Indicateurs à évaluer : volume annuel de filets à démonter / monter / remonter, nombre de filets démontés / heure et dont coût de démontage, nature et « qualité » des matériels démontés, prix potentiel de revente de ce matériel usagé, pistes de revalorisation locale, temps et donc coût de montage d'un filet, coûts logistiques (transport), ...

- **La diversification des activités pouvant être proposées à des personnes en réinsertion professionnelle** avec la **possibilité également de proposer des formations complémentaires** (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®), techniques de ramendage, utilisation d'une machine à monter les filets, ...).
  - **L'offre à terme de nouveaux services aux professionnels de la pêche locale** pour le **renforcement de ces entreprises en diminuant leurs charges de fonctionnement et d'investissement.**
  - **La recherche et l'essai de nouvelles filières de revalorisation locale de ces filets** après leur démontage pour la fabrication de nouveaux produits en **économie circulaire.**
- **S'agissant d'une phase de test pour cet atelier, le bilan qui sera fait à l'issue de ce projet devra constituer un outil d'aide à la décision pour les acteurs locaux, et notamment de la filière pêche locale, pour envisager la pérennisation de l'atelier au-delà de la durée du présent projet dans des conditions (porteur de projet, modèle économique, modalités de fonctionnement, partenariats, convention, ...) pouvant être définies et proposées sur la base de cette première année expérimentale.**

## Descriptif du projet

### *Description de l'opération, méthode d'élaboration, déroulement prévu / phases de réalisation, bénéficiaires / public visé, partenaire(s) éventuellement associé(s), caractère pilote (innovant) du projet, ...*

Le travail de revalorisation des matériels de pêche usagés (tri, démontage / montage / remontage, stockage, ...) sera confié à un organisme local de réinsertion professionnelle dans un local (hangar) adapté, réhabilité et équipé de près de 80 m<sup>2</sup> mis à disposition par la CCI Bayonne Pays Basque sur la **zone de l'Untxin à Ciboure (64).**

Compte-tenu du peu, sinon de l'absence, de mobilité des personnes en réinsertion professionnelle, les structures d'insertion professionnelle du Département des Pyrénées-Atlantiques se sont concertées pour créer en 2009 le Collectif des Ateliers et Chantiers d'Insertion des Pyrénées-Atlantiques (CACI 64) afin d'éviter les effets préjudiciables d'une concurrence entre structures. Un ancrage territorial propre à chaque structure, lié à la situation des publics faiblement mobiles, a été défini, ainsi qu'un mode de tarification commun.

Dans ce contexte, le site défini pour la création de l'atelier de revalorisation des matériels de pêche usagés se trouvant sur la Commune de Ciboure, **c'est à l'Association ADELI de Saint-Jean-de-Luz, Atelier Chantier d'Insertion (ACI) œuvrant depuis 1994 dans le domaine de l'environnement (voir présentation en lien avec le projet en annexe 1) que sera confié le fonctionnement de l'atelier (voir exemple de marché de services de réinsertion en annexe 2).**

L'Association ADELI affectera un à deux permanent(s) pour assurer l'encadrement et la formation du personnel de l'atelier. Avant démarrage de l'atelier, **ce(s) permanent(s) se formera (formeront) à ses nouvelles fonctions par des échanges avec l'Association Navicule Bleue<sup>1</sup> de La Cotinière** qui pourra le(s) conduire à effectuer des stages « en immersion » aux côtés du personnel de l'atelier de démontage / montage de filets de cette association (principe validé avec l'Association Navicule Bleue). **Il n'y a en effet aucun projet équivalent sur le territoire de la côte basque et du sud des Landes.** Des compléments de formation pourront aussi être apportés en faisant appel à des personnes « ressources » locales (anciens marins, marins-pêcheurs en activité, jeunes ou enseignants du Lycée maritime de Ciboure, ...).

L'Association ADELI affectera au fonctionnement de l'atelier **une équipe de 4 à 6 personnes** (nombre restant à confirmer) sur une **base de fonctionnement de l'atelier de 2 jours / semaine** (à confirmer et susceptible d'évoluer en cours de projet en fonction de la charge de travail). **L'apprentissage du personnel** de l'atelier au démontage des filets pourra se faire dans les premiers mois d'activité (3 à 4 mois) sur le matériel abandonné déjà disponible avant de commencer à travailler sur des filets confiés par des professionnels n'ayant pas le temps de le faire eux-mêmes. La réparation et le remontage / montage des filets seront testés dans un deuxième temps après formation du personnel de l'atelier à cette autre activité. **L'association souhaite intégrer une forte proportion de femmes dans l'équipe.**

La CCI Bayonne Pays Basque prendra à sa charge la partie logistique du projet, selon des modalités restant à définir, s'agissant de collecter le matériel abandonné sur les ports de Capbreton, Anglet / Bayonne, Saint-Jean-de-Luz /

<sup>1</sup> Association de Charente-Maritime créée en 2003 pour porter juridiquement des projets médico-sociaux maritimes sur la façade atlantique.

Ciboure et Hendaye, et de récupérer / restituer le matériel confié par les professionnels de ces ports. **Cette logistique de manutention et de transport à l'échelle de notre territoire est extrêmement importante et conditionnera pour un grande part la qualité, et plus tard le coût des services qui pourront être proposés aux pêcheurs, et donc leur intérêt à adhérer au projet et à la création de cet atelier pour le long terme.**

Après démontage, les nappes de filets démontés et les cordes abandonnées seront triées par matière (polyamides, ...) et stockées. Des échantillons de ce matériel seront confiés à des entreprises spécialisées pour des tests de transformation (par broyage, compactage, etc.) en une nouvelle « *ressource matière* », base de fabrication possible de nouveaux produits (gobelets, pare-chocs, semelles, chaussures, vêtements, skate-board, ...). **Des contacts sont déjà pris avec des entreprises locales, notamment du secteur de la glisse, pour la réalisation d'essais et de prototypage de produits rendus possible par la création de l'Ocean Lab à Socoa et de la halle créative à Saint-Jean-de-Luz.** Des rapprochements avec des acteurs locaux de la filière agricole sont également prévus pour échanger sur leur revalorisation des matériaux plastiques agricoles usagés (filets, cordages, bâches, ...).

**Les conditions de fonctionnement de l'atelier, de mise à disposition des locaux, de leurs équipements (tables de travail, tabliers, couteaux, big-bags et conteneurs de stockage,...) et de matériels (machine de montage de filets, chariot élévateur, transpalettes, ...), acquis spécifiquement par la CCI Bayonne Pays Basque pour ce projet expérimental, sera signée entre celle-ci et l'Association ADELI pour la durée du projet.**

## Descriptif des moyens nécessaires

### *Moyens humains, moyens techniques, ...*

Déjà précisés dans le descriptif du projet (voir ci-dessus).

#### **Moyens humains :**

Prestations sollicitées auprès de l'Association ADELI de Saint-Jean-de-Luz. L'activité de l'atelier sera assurée par un ou deux permanent(s) pour l'encadrement de 4 à 6 personnes en réinsertion selon un planning et des modalités qui seront précisées dans la convention à passer entre la CCI Bayonne Pays Basque et l'Association ADELI (voir plus haut), susceptibles d'évoluer durant ce projet expérimental pour l'adapter et « coller » aux besoins et attentes des professionnels et aux réalités socio-économiques de mise en place d'un tel atelier.

#### **Moyens techniques :**

Mise à disposition par la CCI Bayonne Pays Basque à l'Association ADELI de locaux (hangar ou chai) réhabilités et aménagés pour l'hébergement de l'atelier sur la Commune de Ciboure

La CCI Bayonne Pays Basque fera l'acquisition de petits équipement (tables de travail, tabliers, couteaux, big-bags, conteneurs de stockage, ...) ainsi que de matériels (machine de montage de filets, chariot élévateur, transpalettes, ...) nécessaires au bon fonctionnement de l'atelier.

La CCI Bayonne Pays Basque mettra ses moyens techniques et humains à disposition pour assurer la logistique du projet pour la collecte des filets à démonter sur les ports de Capbreton, Anglet / Bayonne, Saint-Jean-de-Luz / Ciboure et Hendaye, et la restitution de ces filets auprès des professionnels.

## Cohérence avec la stratégie de développement local

### *Effets attendus sur le territoire, valeur ajoutée économique, sociale et/ou environnementale, lien avec les autres projets de développement conduits ou à venir sur le territoire, ...*

Avec à terme la **perspective plus qu'encourageante de la pérennisation de cet atelier**, les effets attendus de ce projet expérimental sur le territoire sont divers et nombreux avec :

- **L'expérimentation grandeur nature de nouveaux services aux professionnels du territoire** (démontage / montage / remontage / réparation de filets), et par là même le renforcement de ces entreprises en diminuant leurs coûts de stockage et leurs investissements ;
- **La diversification des activités proposées aux personnes en réinsertion professionnelle, et notamment les femmes**, avec la proposition de formations ... et peut-être la naissance de vocation ;

- La **libération d'espaces de travail sur les quais** des ports encombrés de matériels de pêche abandonnés, **facilitant ainsi le travail des professionnels et leur sécurité** ;
- **L'amélioration de l'image des ports et la sécurité du public**, facteurs importants dans un contexte de volonté locale de valorisation touristique des ports ;
- La **possibilité non négligeable à terme d'une création d'entreprise et de création d'emplois dédiés à cette activité** ;
- Le **développement d'une économie circulaire autour de la revalorisation de ces matériels de pêche usagés** collectés sur les ports auprès de l'ensemble des professionnels de la filière pêche du territoire du GALPA Côte Basque - Sud Landes, **potentiellement créatrice d'emplois au sein de la filière pêche et/ou d'autres filières socio-économiques du territoire Côte Basque - Sud Landes** ;
- La **création de synergies entre les acteurs de la filière pêche et les acteurs du secteur de la glisse (déjà initiée) ou d'autres filières** (voir la revalorisation des matériels plastiques agricoles usagés).

La mise en place de cet atelier expérimental devrait également permettre de poursuivre et de concrétiser les partenariats en place ou envisagés avec d'autres GALPA impliqués dans cette thématique en France et en Europe.

## Résultats attendus

*Emplois maintenus, emplois créés, entreprise créée, nombre et qualité des partenaires mobilisés et / ou impliqués, nouveaux services créés, outils de communication élaborés, actions de sensibilisation réalisées, ...*

### Emploi :

A minima, **maintien d'un à deux emploi(s) au sein de l'Association ADELI pour l'encadrement de l'atelier** durant ce projet expérimental (1 an) avec de bonnes perspectives pour sa pérennisation, voir pour la création d'une entreprise et/ou d'emploi(s) à l'issue de cette période d'essai.

**Diversification des activités proposées aux personnes en réinsertion professionnelle affectées à l'atelier** avec comme plus-value en matière d'insertion :

Le fait de travailler dans un local à raison de 2 jours par semaine permettra d'être une solution de repli en cas d'intempéries, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, l'équipe travaillant systématiquement en extérieur, et donc **d'améliorer leurs conditions de travail**.

Le reste du temps, les salariés en insertion intervenant sur cette action seront affectés à une ou plusieurs autres activités de l'association et, en particulier, le ramassage et le tri des déchets en zone de bas de falaises sur le littoral, ce qui permettrait **d'éviter le côté répétitif et routinier de l'activité de revalorisation**.

Cette nouvelle activité permettra plus spécifiquement à ces personnes **d'acquérir de nouveaux savoir-faire**, dans un autre contexte (lieu fermé), et aux encadrants et accompagnateurs professionnels d'évaluer leurs capacités d'adaptation ou leurs difficultés, pour ensuite recentrer leur projet professionnel en fonction des aptitudes révélées ou pas.

De plus, le **public visé, essentiellement féminin**, pourra bénéficier de **formations** (techniques de ramassage, montage de filets, montage de filets sur machines dédiées, ...) mais aussi de formations type CACES, SST (Santé sécurité au travail), PRAP (gestes et postures) qui leur seront utiles par la suite, quels que soient la formation qualifiante ou le métier désiré. Les secteurs susceptibles de recruter du personnel féminin aujourd'hui sur la côte basque sont ceux des services (aide à domicile), des transports en commun, du libre-service (grande distribution), mais aussi ceux de l'industrie.

**Cette activité pourrait apporter une réelle plus-value par ces formations mais aussi par la technicité demandée qui sera évaluée et valorisable auprès de futurs recruteurs.**

Enfin, participer à l'atelier de revalorisation donnera à ces personnes le **sentiment d'être utiles** pour la « planète », pour la filière pêche (tout le monde a ici un ami, cousin, voisin qui travaille ou a travaillé dans le milieu), avec une activité autrement plus valorisante que le simple ramassage et tri des déchets, et participera à la reprise de leur « confiance en soi ».

### Partenaires :

CCI Bayonne Pays Basque (concessionnaire du port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure), Association ADELI de Saint-Jean-de-Luz, Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) œuvrant dans le domaine de l'environnement, Association

Navicule Bleue de La Cotinière, CIDPMEM 64-40, Coopérative La Basquaise, Département des Pyrénées-Atlantiques (propriétaire des ports de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure et d'Hendaye), concessionnaires des ports de Capbreton (SIVOM Côte sud), d'Anglet / Bayonne (Communauté d'Agglomération Pays Basque) et d'Hendaye (Commune d'Hendaye), ...

### Nouveaux services :

Expérimentation de nouveaux services aux professionnels de la pêche du territoire pour le démontage / remontage / réparation / montage de leurs filets de pêche et bolinches.

Nouvelles offres d'activités locales pour des personnes en réinsertion professionnelle avec des possibilités de formations.

Fourniture d'une « ressource base » locale pour **l'expérimentation et la création de nouveaux produits / nouvelles activités** par des entreprises locales dans le cadre d'une économie bleue circulaire.

### Outils de communication élaborés :

Communication sur ce projet déjà initiée :

- Par les **échanges déjà entrepris avec l'Association Navicule bleue de La Cotinière** avec un déplacement de représentants du GALPA et des acteurs impliqués dans ce projet, dont la CCI Bayonne Pays Basque et l'Association ADELI, pour une rencontre sur site en novembre 2016.
- Par la présentation du projet par un représentant de la CCI Bayonne Pays Basque, responsable du projet, au séminaire du réseau européen Farnet organisé du 21 au 23 mars 2017 en Lettonie sur le thème « *L'inclusion sociale, facteur de dynamisme des communautés de pêche* ».
- Par la présentation du projet et de ses avancées régulières par un représentant du CIDPMEM 64-40 en COPIL du projet PECHPROPRE de la Coopération maritime à Paris.
- Par la présentation du projet à de nombreux acteurs du territoire : intercommunalités, acteurs de la glisse, ...

Comme indiqué précédemment, les modalités de fonctionnement de l'atelier, tant techniques que financières, ainsi que les perspectives de revalorisation des matériels collectés feront l'objet d'**un rapport final qui devra constituer un outil d'aide à la décision pour la pérennisation de l'atelier au-delà de la durée du présent projet** dans des conditions qui devront être définies sur la base de cette première année expérimentale.

La communication sur ce projet fera également l'objet de « news » régulières en direction des professionnels de la filière pêche et des autres filières approchées (glisse, agriculture) et du grand public, notamment via le site internet du CIDPMEM 64-40 en cours d'élaboration.

### Actions de sensibilisations réalisées :

Celles-ci seront permanentes auprès des professionnels pour ne plus abandonner leurs matériels et au contraire bénéficier de nouveaux services mis à leur disposition, et auprès du grand public pour la valorisation de ces bonnes pratiques des professionnels, le site internet du CIDPMEM 64-40 (en cours d'élaboration) constituant pour cela le support le plus adapté pour la communication et la sensibilisation sur ce projet et ses perspectives.

## **Le projet remplit-il les caractéristiques suivantes ?**

- **Intérêt collectif :** Oui  Non

Le projet intéresse tous les professionnels de la pêche du quartier maritime de Bayonne, notamment les armements pratiquant tout l'année ou en saison la pêche aux filets (une cinquantaine de navires) à partir des ports du territoire du GALPA Côte Basque - Sud Landes.

Il intéresse également les acteurs de l'économie sociale et solidaire du territoire par sa proposition de diversification d'activités de personnes en réinsertion professionnelle, notamment pour les femmes.

- **Bénéficiaire collectif :** Oui  Non

La CCI Bayonne Pays Basque est concessionnaire du port de pêche de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure, propriété du Département des Pyrénées-Atlantiques. La mise en place de ce projet expérimental a pour objectif de tester la **création à terme de nouveaux services aux professionnels du port de Saint-Jean-de-Luz / Ciboure, ceci s'inscrivant dans ses missions de concessionnaire pour les usagers de ce port, nouveaux services qui seront également proposés aux professionnels des autres ports de Capbreton, Anglet/Bayonne et Hendaye.**

- **Caractère innovant :** Oui  Non

La création cet atelier expérimental va permettre de **tester auprès des professionnels de la pêche locale des services qui n'existent pas aujourd'hui sur le territoire** de la côte basque et du sud des Landes, et encore peu développés sous cette forme structurée dans les autres territoires littoraux métropolitaines, hormis en Charente Maritime par l'Association Navicule Bleue à La Cotinière.

Elle va également permettre de **proposer de nouvelles activités pour des personnes en réinsertion professionnelle sur le territoire, avec la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et d'accéder à des formations qualifiantes.**

Elle devrait enfin permettre également la **mise en place de partenariats avec d'autres filières** (glisse, agriculture) pour l'expérimentation de processus de fabrication de nouveaux produits par la revalorisation des filets usagés collectés, **sur le territoire du GALPA Côte Basque - Sud Landes, voire avec d'autres GALPA tant en France qu'en Europe.**

### Calendrier prévisionnel de réalisation du projet

- **Durée du projet :** 1 an + 2 mois pour l'anticipation des travaux préalables à l'installation de l'atelier.

- **Date de début :** 01/01/2018

- **Date de fin :** 28/02/2019

### Budget prévisionnel

- **Coût total estimatif :** 65 450,00 € (\*)  HT  TTC

- **Détail des dépenses prévisionnelles par nature**

<b>POSTES DE DEPENSES</b>	<b>MONTANTS</b>
Frais de prestations extérieures	40 450,00 €
Travaux pour la réhabilitation et l'aménagement du local	5 000,00 €
Acquisition de petits équipements	2 000,00 €
Acquisition de 2 transpalettes	3 000,00 €
Acquisition d'1 chariot élévateur	10 000,00 €
Acquisition d'une machine de montage de filets	5 000,00 €

(\*) Dans l'attente des devis pour les travaux à réaliser et l'acquisition des petits équipements et matériels nécessaires au projet, il s'agit d'un budget maximum estimé dont le montant pourra être revu à la baisse après ouverture des offres de prestations de travaux et devis reçus.

### Autofinancement apporté ou envisagé (rappel : 20 % minimum)

*Fonds propres, emprunt, apports privés, apports en nature, ...*

**13 144,00 €** d'autofinancement de la CCI Bayonne Pays Basque, soit **20,08 %** du budget prévisionnel de l'opération.

**Dans sa phase expérimentale, l'atelier ne dégagera aucune recette.**

### Montant du financement public nécessaire au projet hors autofinancement du porteur de projet (rappel : 80 % maximum)

**52 306,00 €**, soit **72,92 %** du budget prévisionnel de l'opération.

## Ressources prévisionnelles ou sollicitées

*Financeurs publics et/ou privés envisagés, montants estimatifs, ...*

**26 153,00 €** sollicités auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

**26 153,00 €** sollicités auprès de l'Europe (Fonds FEAMP au titre du DLAL), soit 50 % de l'aide publique sollicitée.

Je soussigné André GARRETA, Président de la CCI Bayonne Pays Basque

- Certifie l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier ;
- M'engage à informer le GALPA Côte Basque - Sud Landes de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ainsi que dans les documents joints au dossier ;
- Certifie ne pas avoir sollicité de crédits communautaires pour cette opération dans le cadre d'autres programmes européens ;
- Autorise la diffusion des résultats de l'opération.

Fait à Bayonne, le .. / 11 / 2017

(Signature et cachet du porteur de projet)

## A renseigner par le GALPA

**Axe stratégique dans lequel s'inscrit le projet :**

Axe 2 : Renforcer durablement la place de la filière pêche dans son environnement maritime et territorial.

**Fiche-action dans laquelle s'inscrit le projet :**

Fiche-action n°4 : Conforter une pêche durable et la bonne cohabitation avec les autres usagers du milieu maritime et estuarien.

**Si mesure corrélée, plus-value DLAL :** .....

**Base juridique/ Régime d'Aide d'Etat :**

Ce projet est-il soumis à un Régime d'Aide d'Etat ?  Oui  Non

Si, oui lequel ? .....

Intensité d'aide publique applicable au projet : indiquer le % d'aide publique retenu pour le projet :  
.....%

**Date d'Accusé de Réception du GALPA :** .. / 11 / 2017

**Remarques :** .....

## A renseigner par la Région

**Intitulé du projet :** .....

**Eligibilité (porteur, dépenses):** .....

**Autorisations préalables nécessaires :** .....

**Base juridique/ Régime d'Aide d'Etat :**

Ce projet est-il soumis à un Régime d'Aide d'Etat ?  Oui  Non

Si, oui lequel ? .....

**Intensité d'aide publique applicable au projet (en %) :** .....

**Autres remarques :** .....